

Fiche mode opératoire				
	Signalements - Alertes Sapin II LES FAITS SIGNALÉS ENTRENT DANS LE CHAMP DE LA PROCÉDURE (Recevable)		Code du mode opératoire	
			Date de création	Par
			Mise à jour	Canopée
				30/05/2023
QUI	Fait QUOI	COMMENT	QUAND (Si mesurable)	
Lanceur d'alerte	Dépose une alerte sur la plateforme Alertcys	www.alertcys.io		
Alertcys	Envoie un avis de réception	AR automatique	Immédiat	
Alertcys	Un médiateur d'Alertcys prend contact avec le Lanceur d'alerte, pour qualifier son signalement et répondre à ses questions		Sous 1 semaine	
Alertcys	Alertcys produit un 1er avis sur la recevabilité de l'alerte	Envoi d'un email au Référént & informations sur alertcys.io		
Référént Alerte	Analyse l'avis émis par Alertcys. Peut saisir le Comité éthique	Simple courriel ou réunion		
Référént Alerte et/ou Comité éthique Canopée	Analyse la recevabilité de l'alerte et rend un avis circonstancié de recevabilité	PV signé de l'ensemble des membres en cas de saisine du Comité éthique		
	Entame la phase d'appréciation du bien-fondé de l'alerte			
Référént Alerte	Informe la personne visée par l'alerte des données la concernant afin de lui permettre de s'opposer, sur des motifs légitimes, au traitement de ces données	Courrier remis en main propre ou LRAR		
	Recueille les observations écrites ou orales de la personne mise en cause. En fait un retour ANONYME au comité éthique Canopée le cas échéant	Rencontre ou visio		
	valide le bien fondé de l'alerte OUI Formalise ses conclusions argumentées et les transmet au DG Partage l'analyse du bien fondé OUI Engage les procédures qu'il estime nécessaires NON NON Emet un avis circonstancié qu'il transmet au DG Partage l'analyse du bien fondé OUI Informe le référent alerte NON			
Référént Alerte et/ou Comité éthique Canopée		PV signé de l'ensemble des membres si Comité éthique		
Le Directeur Général		Notification motivée	Dans les 3 mois à compter du dépôt de l'alerte	